



Communiqué

Date : 18 mai 2017

Surveillance du marché 2016

Un produit électrique sur sept présente des défauts

14 % des matériels électriques contrôlés par l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI en 2016 présentaient des défauts. 82 interdictions de vente ont dû être prononcées. De plus, 21 rappels et informations de sécurité concernant des produits dans les domaines de l'éclairage, l'électroménager, du bricolage et de l'informatique ont été diffusés publiquement, et les consommateurs ont été informés à cet égard.

La surveillance du marché par l'ESTI a lieu dans toutes les régions de Suisse, conformément à l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT). Les appareils électriques destinés aux ménages privés, aux bureaux, aux entreprises d'artisanat et à l'industrie font l'objet de contrôles par pointage portant sur leur conformité et leur sécurité.

Les 1545 matériels contrôlés ont été répertoriés à l'occasion de visites effectuées chez les grands distributeurs, sur des marchés spécialisés, chez les fabricants et dans des foires, ainsi que dans le cadre de contrôles sur les sites Internet et dans les médias imprimés. Des contrôles ont aussi été réalisés à la suite d'informations fournies par des consommateurs, des concurrents et des professionnels du domaine électrique.

Au total, 221 matériels présentaient des défauts, soit 14 % de tous les appareils électriques contrôlés. Dans 130 cas, il s'agissait de défauts concernant la sécurité.

S'il existe un danger pour l'utilisateur, l'ESTI peut interdire la mise à disposition sur le marché d'un matériel. En 2016, 82 interdictions de vente ont dû être prononcées, comme l'année précédente. Ce sont des appareils électroménagers portables, des lampes LED, des multiprises, les câbles d'alimentation, des programmeurs, des batteries et chargeurs d'ordinateurs portables et smartphones ainsi que toutes sortes d'appareils présentant des fiches dangereuses ou non conformes qui ont été particulièrement concernés. A cet égard, il faut noter que la vente d'appareils électriques équipés de fiches étrangères est interdite en Suisse (par ex. fiches Schuko).

Avertissement au consommateur : attention aux appareils électriques extrêmement bon marché proposés sur les sites Internet en provenance directe de l'Extrême-Orient. Vous êtes responsable de la conformité des appareils que vous importez. Ces appareils sont souvent des imitations et peuvent devenir dangereux suite à une utilisation prolongée, en raison de leurs composants électriques et de leur construction de mauvaise qualité.

Dans 26 cas, les commerces et les fabricants ont eux-mêmes retiré les matériels du marché et averti l'ESTI en leur qualité d'opérateurs économiques, conformément à la loi sur la sécurité des produits (LSPro). Dans 21 cas, ces rappels et informations de sécurité ont été, en collaboration avec l'ESTI, diffusés publiquement sur le site Internet du Bureau fédéral de la consommation BFC. Ils concernaient des ponceuses, lampes, chargeurs, smartphones et ordinateurs portables, sécheuses électriques, mini-pompes, déshydrateurs, perceuses, fendeurs à bois, sèche-linge et câbles d'alimentation.

L'ESTI recommande aux consommatrices et aux consommateurs de s'adresser à un commerçant ayant un service client compétent et joignable en Suisse lorsqu'ils achètent des appareils électriques. Elle leur conseille aussi de vérifier qu'il existe un mode d'emploi pertinent et de jeter un œil aux labels de contrôle apposés sur les produits. Les labels de contrôle suisses reconnus sont, par exemple, le signe de sécurité  de l'ESTI – la liste des appareils portant le signe de sécurité  est publiée sous www.esti.admin.ch – et le signe de conformité SEV d'Electrosuisse. Les appareils munis de ces labels de contrôle répondent aux plus hautes exigences en matière de sécurité et offrent donc une valeur ajoutée pour les consommateurs.

Adresse pour toute information complémentaire :

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Surveillance du marché
Luppenstrasse 1
8320 Fehraltorf
Renseignements : Tél. 044 956 12 30, Peter Fluri
mub.bs.info@esti.ch
www.esti.admin.ch

Annexe :

Surveillance du marché en 2016 (diagrammes des matériels contrôlés, des matériels avec défauts)

Surveillance du marché en 2016 – matériels à basse tension selon l'OMBT

